

**Certificat d'examen de types**  
**n° F-04-C-1051 du 28 septembre 2004**

**Organisme désigné par**  
**le ministère chargé de l'industrie**  
**par arrêté du 22 août 2001**

**DDC/22/E030725-D5**

**Compteurs massiques directs MICRO MOTION**  
**types CMF200 et CMF300**

-----

Le présent certificat de type est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 3 mai 2001 relatif au contrôle des instruments de mesure, de l'arrêté du 28 juin 2002 fixant certaines modalités du contrôle métrologique des ensembles de mesurage de liquides autres que l'eau et de la circulaire n° 92.00.400.001.1 du 16 mars 1992 relative aux ensembles de mesurage de masse de liquides autres que l'eau.

**FABRICANT :**

MICRO MOTION, Inc., 7070 Winchester Circle, BOULDER CO, 80301 (Etats-Unis d'Amérique)

**DEMANDEUR :**

EMERSON Process Management, 2 place Gustave Eiffel, SILIC 247, 94568 RUNGIS CEDEX (France)

**OBJET :**

Le présent certificat complète les décisions n° 00.00.440.001.2 du 26 octobre 2000 et n° 01.00.440.001.2 du 29 octobre 2001 renouvelées par le certificat d'examen de types n° F-02-C-171 du 22 novembre 2002 relatifs aux compteurs massiques directs MICRO MOTION types CMF200 et CMF300, complété par les certificats d'examen de types n° F-03-C-178 du 20 mai 2003, n° F-04-C-049 du 28 janvier 2004 et n° F-04-C-228 du 26 mars 2004.

**CARACTERISTIQUES :**

Les caractéristiques des compteurs massiques directs MICRO MOTION types CMF200 et CMF300 faisant l'objet du présent certificat sont identiques à celles des compteurs ayant fait l'objet des décisions et certificats précités.

Les scellements, les conditions particulières d'installation et d'utilisation définies dans la décision d'approbation de modèle n° 00.00.440.001.2 du 26 octobre 2000 précitée sont inchangées.

Les conditions particulières de vérification définies dans le certificat d'examen de type n° F-04-C-049 du 28 janvier 2004 précité sont inchangées.

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :**

Les inscriptions réglementaires figurant sur les instruments concernés par le présent certificat sont identiques à celles définies dans le certificat d'examen de types n° F-03-C-178 du 20 mai 2003 précité.

**DISPOSITIONS PARTICULIERES :**

Les dispositions particulières relatives aux méthodes de vérification diffèrent de celles définies dans la décision d'approbation de modèles n° 00.00.440.001.2 précitée par la possibilité d'utiliser la procédure FL-NI-354, pour effectuer les essais d'exactitude en volume, dans le cas où les compteurs sont intégrés dans un ensemble de mesurage de masse de gaz de pétrole liquéfié (GPL).

La procédure FL-NI-354 validée et visée par le LNE est disponible auprès du demandeur.

Lorsque cette procédure est utilisée, les erreurs maximales tolérées applicables sont les suivantes :

- masse volumique :  $\pm 2 \text{ kg/m}^3$
- volume :  $\pm 0,5 \%$

**DÉPÔT DE MODELES :**

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire national d'essais (LNE) sous la référence DDC/22/E030725-D5 et chez le fabricant.

**VALIDITE :**

Le présent certificat est valable jusqu'au 26 octobre 2004.

Pour le Directeur général,

Laurence DAGALLIER  
Directrice Développement et Certification

